

Écully, le 11 février 2022

Objet : Taxe d'apprentissage 2022

Madame, Monsieur,

Le lycée professionnel François CEVERT a une identité forte, ancrée dans les domaines de l'automobile, de la logistique, du commerce et du tertiaire administratif. Dans le développement de ces formations votre accompagnement nous est précieux, et nous vous en remercions.

Soucieux d'améliorer en permanence l'efficacité de nos enseignements, nous continuons à tenir à jour nos équipements, machines et logiciels informatiques. C'est dans cette optique, que nous vous sollicitons aujourd'hui par le biais de la taxe d'apprentissage. Votre contribution financière nous permettra en effet de compléter utilement les équipements de base financés par la Région et l'État.

Avec votre soutien, l'équipe éducative du lycée professionnel François Cevert saura mettre en œuvre une pédagogie efficace, s'appuyant sur les équipements les plus actuels.

Nous attirons enfin votre attention sur le fait que les versements directs au titre de la masse salarial 2021, le solde de la TA sera une dernière fois versée avant le 31 mai 2022 directement aux établissements bénéficiaires par les entreprises.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez, par notre intermédiaire, aux formations professionnelles et à leur évolution, nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

La Provisoire,



La directrice déléguée
aux formations,



Agnès LACOSTE

Nos formations

MAINTENANCE AUTOMOBILE



CARROSSERIE



CDI



COMMERCE - VENTE



ACCUEIL



TRANSPORT



LOGISTIQUE

